
INVITATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ÉLECTIVE FFESSM AURA

Villeurbanne, le 10 décembre 2023

Chers présidentes et présidents,
Chers responsables de SCA,

L'assemblée de révocation du 28/10/2023 ayant été infructueuse, nous avons le plaisir de vous inviter à notre assemblée générale ordinaire qui se tiendra

- ✓ **Le samedi 10 février 2024**
- ✓ **Au Palais Lumière**
Quai Charles Albert Besson - **74500 Évian-les-Bains**



Cette assemblée générale sera élective avec

- L'élection de Denis MARTIN à la présidence du Comité Directeur régional,
- L'élection à la présidence de la commission Hockey Subaquatique et
- L'élection à la présidence de la commission Plongée Sportive en Piscine.

Vous trouverez en page 2, tous les éléments concernant les différents horaires et l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Si toutefois vous êtes dans l'impossibilité de participer à cette assemblée générale, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de votre club ou du président d'un autre club muni du pouvoir joint en page 3.

Nous vous rappelons qu'il est important que votre mandat ou pouvoir respecte votre volonté de vote et de bien vouloir vous en assurer avant.

Vous pouvez également nous faire parvenir un pouvoir sans représentant à l'adresse électronique presidence@ffessmaura.fr.

Nous vous informons de la présence d'un huissier lors de cette assemblée générale afin de veiller à son bon déroulement. Les votes se feront par boîtiers électroniques.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Chères présidentes et présidents, Chers responsables de SCA, l'assurance de nos salutations fédérales les meilleures.

Denis MARTIN,
Pour le comité directeur,

De 8h00 à 09h45

- ✓ L'accueil et l'**enregistrement des clubs et pouvoirs** se fera de **8h00 à 9h30**.
Rappel : La **licence** 2023/2024 est à présenter lors de l'enregistrement, le club doit être à jour de ses cotisations nationale et régionale.
- ✓ En parallèle, les **commissions** pourront vous rencontrer de **8h00 à 9h45** dans l'espace mis à leur disposition.

Ouverture de l'assemblée générale à 10h00

L'ordre du jour sera le suivant :

- Accueil, propos des personnalités présentes
- Rapports des commissions et du pôle Handisub

Pause déjeuner de 12h00 à 13h50

Reprise de l'assemblée générale à 14h00

- Rapports des commissions et du pôle Handisub – Suite
- Rapport financier et budgets
 - Comptes annuels arrêtés au 31/08/2023
 - Affectation du résultat du bilan 2022/2023
 - Quitus de gestion
 - Budgets 2023/2024
- Rapport moral
- Élections
 - Président du comité directeur FFESSM AURA
 - Président(e) de la commission Hockey Subaquatique
 - Président(e) de la commission Plongée Sportive Piscine

Clôture de l'assemblée générale à 18h00

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ÉLECTIVE FFESSM AURA DU 10/02/2024

MANDAT DU (DE LA) PRÉSIDENT(E) DU CLUB / REPRESENTANT(E) DE SCA

Club/SCA N° 14

Nombre de licenciés

Nombre de Voix

Je soussigné(e), président(e) du club ci-dessus

NOM Prénom

Licence n°

DELEGUE l'adhérent(e) de mon club

NOM Prénom

Licence n°

OU

DELEGUE le(la) président(e)/Représentant(e) d'un(e) autre club/SCA ou son(sa) mandataire *

NOM Prénom

Licence n°

Club/SCA N° 14

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire élective du 10 février 2024.

Cachet du Club/SCA

Signature du Président du club/Représentant de la SCA

* Ce mandataire doit impérativement être préalablement délégué par son propre Club ou sa propre SCA. Il devra être en possession du mandat de son(sa) Club/SCA. Ce délégué ne peut en aucun cas procéder lui-même à une deuxième délégation.

- Il y a **10 mandats** maximum par votant. En cas de doute, laissez en blanc le délégué.
- La **licence** 2023/2024 du (de la) président(e), du (de la) représentant(e) ou de son(sa) délégué(e) est à présenter lors de l'enregistrement à l'AG.
- Seuls les clubs et SCA ayant payé leurs cotisations nationale et régionale pourront voter.